

# Association Quartier Vosges - Neustadt



Strasbourg, le 15 janvier 2024

Contribution de l'Association Quartier Vosges-Neustadt à la concertation préalable à la mise en compatibilité du PLUi (projet tramway)

Les évolutions du PLUi proposées ne sont pas acceptables car elles amplifient ou pérennisent des niveaux de pollution atmosphérique qui dépassent les normes européennes et mettent donc en danger la santé des riverains, comme le confirment les mesures de pollution constatées à la station de mesure située à l'angle entre faubourg de pierre et le bd Clémenceau.

Ceci démontre qu'il est urgent de réduire drastiquement le trafic de transit, sauf à engager la responsabilité de l'Eurométropole pour mise en danger de la vie d'autrui. Or, l'évolution des voies de circulation est en totale contradiction avec l'objectif affiché d'améliorer la qualité de l'air. Il se contente d'organiser des reports de trafic, sans considération pour les habitants du quartier et leur santé. Concrètement, les modifications suivantes sont donc indispensables pour que le projet soit compatible avec la santé des habitants :

- La totalité de l'avenue des Vosges doit être classée en voie de desserte, y compris le tronçon entre l'avenue de la Paix et le pont d'Alsace. Il n'y a aucune raison que l'avenue ne soit pas traitée de manière cohérente. Le trafic des poids lourds doit être totalement prohibé sur cet axe.
- Il est inutile et dangereux de créer un ouvrage au niveau de la rue de l'église rouge/M2350 car cela augmentera le trafic automobile et viendra supprimer une portion de "l'espace planté à conserver ou à créer" en rive droite du canal. Ceci est contraire à l'objectif de donner plus de place à la nature, tel qu'indiqué par le projet.

- Le maintien de la place d'Haguenau en axe structurant d'amélioration est incompatible avec la création d'un parc au milieu de la place et avec l'objectif de piétonner une partie de la place.
- La rue de Bischwiller doit rester un axe de distribution et certainement pas devenir un axe structurant d'agglomération, au détriment de la santé de ses riverains.
- Le bd Clemenceau ne peut rester un axe de distribution car cela reviendrait à organiser les reports de trafic et donc augmenter la pollution pour les riverains. La totalité du boulevard doit donc être classée en voie de desserte.
- Pour les mêmes raisons, il est insuffisant de ne classer qu'un faible fragment de la rue Jacques Kablé en voie de desserte (de la place de Haguenau à la rue de l'Église Rouge). C'est bien la TOTALITE de la rue Jacques Kablé qui doit devenir voie de desserte, de la place de Haguenau jusqu'à la place de Bordeaux.
- Dans tout le quartier Tribunal-Vosges-Neustadt, il est nécessaire d'établir une limite de circulation à 30 km/h et une interdiction des poids lourds supérieurs à 7,5t. Les livraisons, sauf nécessité, devront s'effectuer par camions jusqu'à 7,5t et à des horaires stricts.

Laurence DADOUN  
Présidente